

ARRÊTÉ N°2026-161

OBJET : Courir pour la bonne cause 2026

« Les joggers du Couesnon »

Dimanche 15 novembre 2026

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la route,

VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,

VU la demande de l'association « Les Joggers du Couesnon » en date du 2 octobre 2026,

Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la randonnée/course, organisée par les « joggers du Couesnon », au profit de l'association « Brions tous avec Soan », le dimanche 15 novembre 2026 de 8h à midi.

Article 2 : La circulation sera interdite dans le centre-ville autour de l'église, de la Place Veillard, et la zone de Bécherel (Voir plans de circulation joints au présent arrêté)

Le stationnement sera interdit sur toute la Place Alexandre Veillard et la rue du Pavement.

Plans des parcours joints au présent arrêté.

Article 3 : La sécurité et la signalisation seront assurées par les organisateurs.

Article 4 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

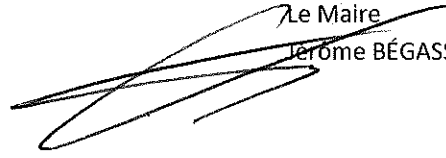
Article 5 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 2 octobre 2026

Le Maire

Jérôme BÉGASSE





DIMANCHE
15 NOV. 2026
SAINT-AUBIN DU CORMIER

18^{ÈME}
ÉDITION

MARCHER ET COURIR

POUR LA BONNE CAUSE

Au profit de l'association
BRILLONS TOUS AVEC SOAN



Randonnée / Courses jeunes / 5 km / 10 km

9h30

9h30/9h45

10h15

11h

Inscription :



Renseignements :
www.joggerscouesnon.fr